

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2013

MEMBRES PRESENTS :

Bertrand HOUILLON, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD,
Maurice RAPAILLE, Frédérique DULAC, Henri OMESSA,
Thérèse MALEM, Jean TANCEREL, Raymond BESCO,
Jacques LOLLIOZ, Françoise KEULEN, Fabienne CHEVAUCHEE,
Catherine SEMERIA, Thierry LE BAIL, Tristan JACQUES,
Arnaud BOUTIER, Renaud BERGERARD, Jacques RIVAILLIER,
Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU

MEMBRES AYANT DONNE POUVOIR :

Valérie LOURME à Françoise KEULEN, Véronique FAFIN à Fabienne
CHEVAUCHEE, Tatiana MERABET à Gilles REYNAUD, Laurent
JANNIERE à Arnaud BOUTIER, Laure PETTELAT à Christine
MERCIER, Josiane FEVE à Thierry LE BAIL, Chantal HURARD à Jean
TANCEREL, Maurice MALARME à Carole REUMAUX

Madame Catherine SEMERIA a été nommé(e) secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Avant de débiter la séance, M. le Maire informe :

- que la délibération concernant le règlement intérieur du cimetière est retiré, un point du règlement étant à revoir
- que M. RIVAILLIER a déposé les deux questions diverses ci-dessous
 - Quelles sont les conditions d'accès des associations aux équipements de l'Estaminet ?
 - Comptez-vous mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013 ?

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 Décembre 2012

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté par : 24 voix Pour et 5 voix Contre (*M. Rivaillier, Mme Reumaux, M. Lordon, Mme Debieu et M. Malarme*)

2. Modification du tableau des effectifs des Services Administratifs au 01/01/2013

La modification du tableau des effectifs des Services Administratifs est nécessitée par :

- 1 avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 2 avancements au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

.../...

Il est proposé :

- la création d'1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- la création de 2 postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 Directeur Général des Services 10 à 20 000 habitants 1 Directeur Général Adjoint des services 10 à 20 000 habitants 1 attaché principal 2 attachés 5 Rédacteurs 1 Rédacteur principal 2 ^{ème} classe 4 Rédacteurs principaux 1 ^{ère} classe 2 Adjoints administratifs ppl 2 ^{ème} classe 5 Adjoints Administratifs de 1^{ère} classe 13 Adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe 1 Responsable Service Communication	1 Directeur Général des Services 10 à 20 000 habitants 1 Directeur Général Adjoint des services 10 à 20 000 habitants 1 attaché principal 2 attachés 5 Rédacteurs 1 Rédacteur principal 2 ^{ème} classe 4 Rédacteurs principaux 1 ^{ère} classe 1 Adjoint administratif ppl 1^{ère} classe 3 Adjoints administratifs ppl 2^{ème} classe 3 Adjoints Administratifs de 1^{ère} classe 13 Adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe 1 Responsable Service Communication

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Modification du tableau des effectifs des Services Techniques au 01/01/2013

La modification du tableau des effectifs des Services Techniques est nécessitée par :

- 5 avancements au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe

Il est proposé :

- la création de 5 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 Ingénieur Principal 1 Technicien principal 1 ^{ère} Classe 1 Technicien principal de 2 ^{ème} classe 1 Agent de Maîtrise principal 4 Adjoints Techniques ppx 1 ^{ère} Classe 1 Adjoint Technique ppl 2 ^{ème} Classe 28 Adjoints Techniques 2^{ème} Classe	1 Ingénieur Principal 1 Technicien principal 1 ^{ère} Classe 1 Technicien principal de 2 ^{ème} classe 1 Agent de Maîtrise principal 4 Adjoints Techniques ppx 1 ^{ère} Classe 1 Adjoint Technique ppl 2 ^{ème} Classe 5 Adjoints Techniques 1^{ère} Classe 23 Adjoints Techniques 2^{ème} Classe

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

.../...

4. Modification du tableau des effectifs Personnel de service et ATSEM au 01/01/2013

La modification du tableau des effectifs Personnel de service et ATSEM est nécessitée par :

- 1 avancement au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe
- 8 avancements au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe dont 1 à temps non complet
- 1 avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Il est proposé :

- la création d'1 poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe
- la création de 7 postes d'adjoint technique 1^{ère} classe
- la création d'1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à TNC
- la création d'1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
-

Ancien tableau	Nouveau tableau
<p><u>Personnel de service</u> <i>Emplois à temps complet</i></p> <p>1 Adjoint technique 1^{ère} classe 34 Adjoints Techniques 2^{ème} classe</p> <p><i>Emplois à temps non complet</i></p> <p>5 Adjoints Techniques 2^{ème} classe (80 %)</p> <p><u>A T S E M</u> <i>Emplois à temps complet</i></p> <p>2 postes d'ATSEM 1^{ère} classe</p> <p><i>Emplois à temps non complet (80 %)</i></p> <p>1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe</p>	<p><u>Personnel de service</u> <i>Emplois à temps complet</i></p> <p>1 Adjoint technique ppl 2^{ème} classe 7 Adjoints techniques 1^{ère} classe 27 Adjoints Techniques 2^{ème} classe</p> <p><i>Emplois à temps non complet</i></p> <p>1 Adjoint Technique 1^{ère} classe (80 %) 4 Adjoints Techniques 2^{ème} classe (80 %)</p> <p><u>A T S E M</u> <i>Emplois à temps complet</i></p> <p>1 poste d'ATSEM ppl 2^{ème} classe 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe</p> <p><i>Emplois à temps non complet (80 %)</i></p> <p>1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe</p>

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Modification du tableau des effectifs du Multi Accueil au 01/01/2013

La modification du tableau des effectifs du Multi accueil est nécessitée par :

- 1 avancement au grade d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe

.../...

Il est proposé :

- la création d'1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe

Ancien tableau	Nouveau tableau
2 Educateurs de jeunes enfants	2 Educateurs de jeunes enfants
3 Auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe	1 Auxiliaire de puériculture ppl 2^{ème} classe
2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe	2 Auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe
<i>Emploi rémunéré à l'heure (12 h/semaine)</i>	2 adjoints techniques 2 ^{ème} classe
1 Infirmière cadre de santé	<i>Emploi rémunéré à l'heure (12 h/semaine)</i>
	1 Infirmière cadre de santé

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Modification du tableau des effectifs du Service Culturel au 01/01/2013

La modification du tableau des effectifs du Service Culturel est nécessitée par :

- 1 changement de grade Technicien territorial (réussite au concours)

Il est proposé :

- la création d'1 poste de technicien territorial

Ancien tableau	Nouveau tableau
1 Attaché	1 Attaché
1 Agent de maîtrise principal	1 Technicien Territorial
2 Adjointes techniques 2 ^{ème} classe	2 Adjointes techniques 2 ^{ème} classe
1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
1 Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 Adjoint administratif 2 ^{ème} classe
<i>Agent à temps non complet :</i>	<i>Agent à temps non complet :</i>
1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe (56 % du temps réglementaire)	1 Adjoint technique 2 ^{ème} classe (56 % du temps réglementaire)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme REUMAUX félicite les Agents de leurs efforts concernant leurs inscriptions aux formations.

M. LOLLIOZ précise que l'effort des Agents est certes important, il faut aussi noter la volonté de la mairie qui choisit d'investir financièrement dans la formation.

.../...

7. VERSEMENT 13^{ème} MOIS (prime de fin d'année)

M. LE MAIRE expose que le 13^{ème} mois était versé, à l'origine, intégralement avec le salaire du mois de novembre ; depuis le mois de juin 1996 il est payé en 2 fois :

- 1^{er} versement avec le salaire du mois de juin
- 2^{ème} versement avec le salaire du mois de novembre

Afin de confirmer cet usage, il est proposé au Conseil Municipal de :

- de délibérer et confirmer l'usage de scinder le 13^{ème} mois en deux versements, à savoir :
 - 1^{er} versement avec le salaire du mois de juin
 - 2^{ème} versement avec le salaire du mois de novembre

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

8. Débat d'orientation budgétaire année 2013

M. RAPAILLE présente le débat d'orientation :

Conformément à la loi du 6 février 1992, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce document de présentation donne les grandes lignes des mesures relatives aux collectivités territoriales dans le projet de loi de finances, le contexte financier de la commune, et les orientations budgétaires générales en fonctionnement et en investissement.

Les objectifs du DOB doivent comporter des éléments prospectifs sur la fiscalité, les investissements, l'endettement, de manière à informer les élus sur la situation financière de la commune et de discuter des orientations budgétaires de la collectivité.

Les éléments fondateurs de la programmation budgétaire de l'Etat

- Le cadrage économique du budget de l'Etat pour 2011-

Projet de loi de finances pour 2013 :

- 20 Mrd d'€ de recettes supplémentaires (prélèvement fiscal)
- 10 Mrd d'€ d'économies de dépenses
- réduction du déficit public
- des dépenses publiques qui représentent 57 % du PIB : état = 17%, collectivités locales = 11% santé = 29%

- Les concours financiers de l'état dans le projet de loi de finances

Gel des concours financiers de l'état en 2013

Puis réduction de 0,750 Mrd d'€ en 2014, et 0,750 Mrd d'€ en 2015 soit 1,5 milliards d'€ dans le cadre de la participation des collectivités locales à l'effort de redressement

À partir de 2014, les modalités d'association des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics seront négociées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité (article 8 de la LPFP 2012-2017).

Par ailleurs, il est d'ores et déjà prévu que, dans le cadre de l'association des collectivités locales à cet effort de redressement, l'enveloppe des concours financiers de l'État (stabilisée en valeur en 2013) diminue de 750 millions d'euros en 2014 et 2015.

- La péréquation : le FPIC et le FSRIF

Le FPIC : le Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

Toutes les intercommunalités du département des Yvelines sont contributrices à ce fonds.

La loi de finances pour 2013 ne prévoit pas de modifications pour le FPIC dont les ressources augmentent d'année en année.

150 millions d'€ en 2012

360 millions d'€ en 2013

570 millions d'€ en 2014

780 millions d'€ en 2015.

Puis 2% des ressources fiscales des communes à compter de 2016.

la CASQY a payé 3 millions d'€ en 2012

La loi de finances introduit dans le calcul du FPIC un critère supplémentaire de charge : le revenu par habitant.

En 2013, il devrait être pris en charge par la CASQY.

Le FSRIF : le fonds de solidarité de la région Ile de France

Peu de modification : le prélèvement ne peut excéder 11% des dépenses réelles de fonctionnement. L'année 2013 devrait être celle de l'application pleine de cette mesure de redistribution par un prélèvement au maximum de 460 000 euros (au lieu de 230 000 euros en 2012) sur les recettes de la commune.

- La réforme de la taxe professionnelle et les ressources de la CASQY

Mise en place en 2010 et remplacée par deux dispositifs : la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 50M €) et la CFE (cotisation foncière des entreprises)

La base taxable est fixée par délibération de l'EPCI, la délibération est intervenue le 22/09/2011. Une nouvelle délibération en janvier 2013 est venue corriger en partie les effets pour les petites entreprises.

Une étude menée par la CASQY fait ressortir une perte annuelle de près d'un million d'euros et le Conseil d'agglomération a fait le vœu que cette loi soit modifiée pour plus de justice fiscale.

.../...

Le contexte financier de la commune

L'élaboration du budget 2013 va s'effectuer dans un contexte budgétaire difficile, lié aux baisses des dotations de l'état, aux baisses des ressources de l'EPCI, et à l'augmentation des fonds de péréquation (doublement du FSRIF)

La dette

Les collectivités ont du mal à emprunter car, les banques ne prêtent pas facilement et les taux sont plus élevés que nos précédents emprunts.

En 2012 et par anticipation afin de permettre nos investissements, la ville a souscrit deux emprunts pour un montant total de 750 000 € inscrits au budget 2012 :

- L'un auprès de la caisse des dépôts et consignations : 300 000 € sur 15 ans,
Aucun tirage n'a encore été fait, en attente des factures pour la salle des festivités.

- L'autre auprès du crédit agricole, montant 450 000 € sur 15 ans,
Un 1^{er} tirage fait de 135 000 € pour bloquer le prêt (conditions de la banque, sinon le prêt était perdu).

Les crédits en cours :

ANNÉE RÉALISATION	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	INDICE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL
2003	CE - CAISSE D'EPARGNE	10	TAUX FIXE	25/02/2004	25/02/2004	300 000.00
2006	CE - CAISSE D'EPARGNE	12	TAUX FIXE	25/03/2006	25/03/2006	400 000.00
2007	CA - CREDIT AGRICOLE	15	LIVRET A	31/03/2008	31/03/2008	800 000.00
2008	CA - CREDIT AGRICOLE	15	LIVRET A	30/07/2008	30/07/2008	400 000.00
2012	CA - CREDIT AGRICOLE	15	TAUX FIXE	01/01/2013	01/01/2013	450 000.00
2012	CDC - Caisse dépôts et consignations	15	TAUX FIXE	01/09/2013	01/09/2013	300 000.00

L'annuité de la dette

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2013	183 986.31	46 051.95	230 038.26
2014	148 817.80	47 562.84	196 380.64
2015	154 178.34	42 202.30	196 380.64
2016	159 738.29	36 642.35	196 380.64
2017	165 505.60	30 875.04	196 380.64
2018	114 787.17	25 503.42	140 290.59
2019	107 302.34	21 690.14	128 992.48
2020	111 067.57	17 924.91	128 992.48
2021	114 968.63	14 023.85	128 992.48
2022	119 010.68	9 981.88	128 992.56
2023	55 360.41	6 404.33	61 764.74

2024	23 630.46	4 863.42	28 493.88
2025	24 762.36	3 731.52	28 493.88
2026	25 948.48	2 545.40	28 493.88
2027	27 191.40	1 302.48	28 493.88
TOTAL GENERAL	1 536 255.84	311 305.83	1 847 561.67

Encours de la dette au 1^{er} janvier 2013

encours de la dette au 1er janvier	
1er janvier 1995	4 068 743.00 €
au 1er janvier 2000	2 862 603.00 €
au 1er janvier 2006	1 604 171.00 €
au 1er janvier 2007	1 442 940.00 €
au 1er janvier 2008	1 772 205.00 €
au 1er janvier 2009	1 950 593.00 €
au 1er janvier 2010	1 717 183.00 €
au 1er janvier 2011	1 473 616.00 €
au 1er janvier 2012	1 250 548.00 €
Au 1 ^{er} janvier 2013	1 536 255. 00 €

- L'encours de la dette par rapport à la population

A Magny les Hameaux elle est de 167 € par habitant

L'endettement de la commune reste faible, ce qui assure des marges de manœuvre pour de futurs investissements.

L'Épargne

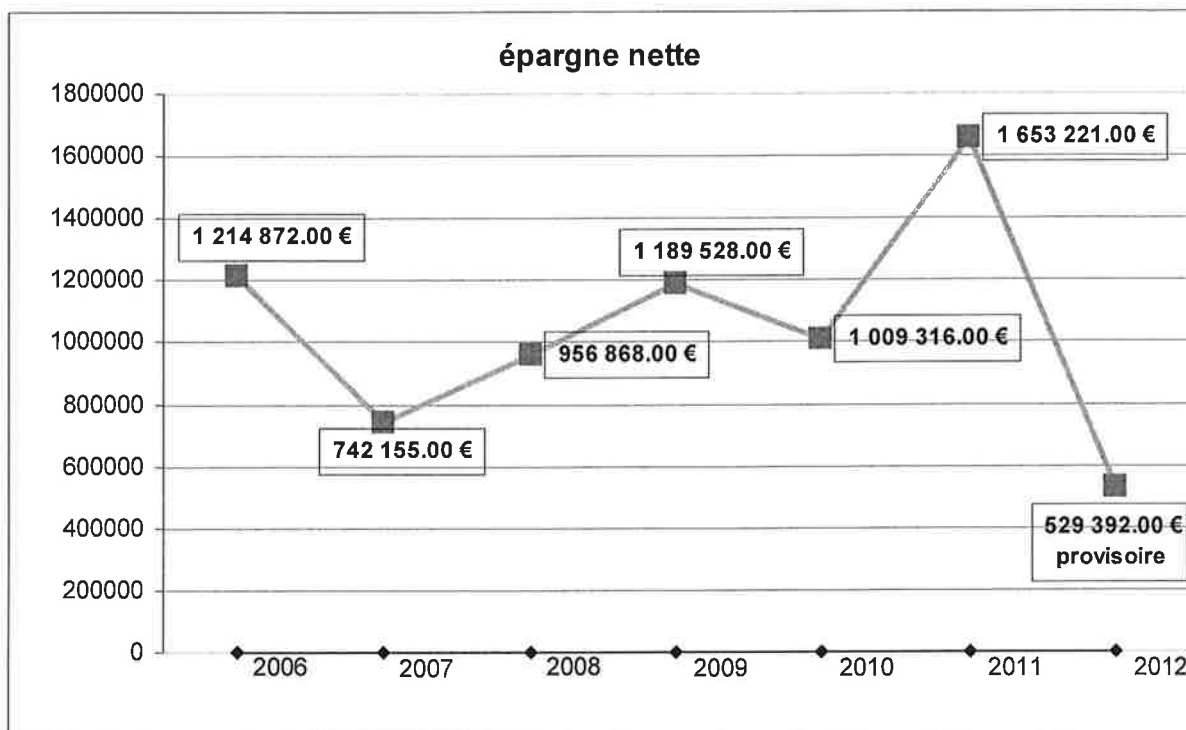
L'épargne nette ou épargne disponible, traduit le solde réellement disponible une fois couvert l'ensemble des dépenses de gestion et le financement de l'intégralité de la dette (capital + intérêts)

(Recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement – le capital annuel de la dette)

année 2006	1 214 872.00 €
année 2007	742 155.00 €
année 2008	956 868.00 €
année 2009	1 189 528.00 €
année 2010	1 009 316.00 €
année 2011	1 653 221.00 €
Année 2012	529 392.00 €

Les chiffres pour l'année 2012 restent provisoires en attendant l'établissement définitif du Compte Administratif.

.../...



On note une dégradation de l'épargne à prévoir au compte administratif 2012, en effet, la commune a dû verser 283 453 € au titre des fonds de péréquation (230 809 € pour le FSRIF et 52 644 € pour le FPIC.)

Les dotations de l'Etat sont bloquées ou en baisse alors que mécaniquement la masse salariale augmente du fait du GVT et que les fluides et contrats ont augmenté.

En 2011, la commune a eu une épargne importante, elle a bénéficié en plus des dotations attendues d'un rappel du fonds départemental de la taxe professionnelle de 494 407 € alors qu'elle n'était pas encore contributrice aux fonds de péréquation.

Cette épargne lui a permis de ne pas emprunter en 2011 et lui a permis de financer d'importants projets d'investissement.

Le potentiel fiscal

- Le potentiel fiscal

Indicateur de richesse fiscale des collectivités

Il est obtenu en multipliant les bases d'imposition de chaque taxe par le taux moyen national de chaque taxe.

Ce potentiel est important puisqu'il est pris en compte pour le calcul des dotations de l'Etat et du calcul de la péréquation entre collectivités.

Depuis 2011, pour une commune membre d'un EPCI, on rajoute le potentiel économique du groupement.

.../...

Communes	Potentiel fiscal / habitant 2011 / données
Magny Les Hameaux	1284.99
Saint Rémy les Chevreuse	951.76
Voisins le Bretonneux	1356.29
Guyancourt	1857.52
Montigny le Bretonneux	1662.15
Trappes	1399.98

(Les chiffres pour le potentiel fiscal proviennent de l'agence départementale de conseil aux communes et à leurs groupements)

La fiscalité : taxe d'habitation et taxe foncière

Taux d'imposition de quelques communes en 2011

communes	Taxes d'habitation	Taxe foncière bâtie
Magny les Hameaux	10.72%	19.35%
Saint Rémy les Chevreuse	13.54	13.19
Chevreuse	17.69	11.85
La Verrière	12.53	15.29
Voisins le Bretonneux	14.88	21.49
Montigny le Bretonneux	11.87	19.99
Trappes	12.86	22.38
Taux moyen communes des Yvelines même strate	18.49	14.93
Moyenne nationale	23.76	19.89
Taux moyens départementaux	19.19	15.25

A ce jour, l'objectif est d'équilibrer le budget sans augmenter la fiscalité

La taxe sur les ordures ménagères

Depuis 2008, année où la commune a retrouvé sa compétence, la TEOM a baissé chaque année, jusqu'en 2011

Taux TEOM 2007	2008	2009	2010	2011 et 2012
12.74 %	11.90%	10.60%	9.96%	8.60 %

Taux moyen en France constaté en 2011 : 9.25 % (source DGCL)

A ce jour, il n'est pas prévu de faire évoluer le taux de la TEOM

.../...

Les orientations générales du budget 2013

Le budget 2013 devra prendre en compte :

- la stagnation des recettes ;
- l'augmentation des dépenses liées aux contrats en cours et à la hausse des tarifs des fluides et énergies.

Ce budget devra permettre de :

- maintenir la qualité des services aux habitants ;
- maintenir, voire amplifier l'effort de solidarité envers les populations les plus démunies face aux effets de la crise que nous subissons.

1. Les recettes de fonctionnement

La plupart des recettes sont gelées, d'autres en diminution comme la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat aux collectivités, et d'autres encore sont très aléatoires comme les droits de mutation (taxe perçue lors de la vente de biens immeubles).

- la fiscalité : augmentation par l'Etat des bases de 2% (à confirmer)
- donc mécaniquement même augmentation pour la TEOM.

- le pacte financier de la CASQY :
 - l'attribution de compensation (montant gelé) : 1 067 899 €
 - la dotation de solidarité communautaire : (montant gelé) : 664 962 €

- les dotations de compensation : le FNGIR et la DCRTP destinés à garantir aux collectivités le même niveau de ressources qu'avec la taxe professionnelle, sont eux aussi gelés.
- Les services rendus aux habitants (restauration, études, centres de loisirs.)
Pour les tarifs maximum (plafonds), il a été prévu (délibération du conseil de décembre 2012) de les augmenter de l'évolution moyenne des salaires mensuels de base (indice INSEE), égal à 2.2%. à compter du 1^{er} janvier 2013.

2. Les dépenses de fonctionnement

La masse salariale : devra être contenue, aucune augmentation d'effectif n'est envisagée en 2013, à l'exception des emplois d'avenir qui seront recrutés conformément à la délibération du conseil municipal.

Il est prévu de recruter 5 emplois d'avenir et de transformer les 5 contrats CAE actuels en contrat d'emploi d'avenir.

Ces contrats vont générer des recettes supplémentaires : environ 140 000 € sur une année pleine (au lieu des 58 000 € reçus pour les 5 contrats aidés et adultes relais en 2012)

.../...

Les assurances : dommages aux biens, assurance véhicules, risques statutaires, Augmentent toutes à compter du 1^{er} janvier 2013,

Les assureurs ont comme les banquiers l'obligation de revoir leurs couvertures et cherchent à « nettoyer leurs portefeuilles ». La grande majorité des collectivités sont confrontées à la position actuelle des assureurs qui résilient en masse leurs contrats dès qu'un incident survient et appliquent des taux élevés en cas de nouvel appel d'offres.

Les collectivités n'ont pas trop le choix, les assureurs répondent peu aux appels d'offres, et ne proposent pas de taux intéressants

1) Le taux du contrat pour l'assurance statutaire :

Le taux actuel est de 5.57% des traitements brut annuels des agents cotisant à la CNRACL (agents titulaires) pour la commune de Magny les Hameaux.

Soit pour l'année 2011 (base 2010) une cotisation de 143 548 €.

A compter du 1^{er} janvier, ce taux sera de 7.75%. Nous avons négocié âprement avec l'appui du CIG, chef de file du contrat groupe, car la première proposition était bien supérieure avec en plus augmentation des franchises et donc une baisse très sensible des remboursements. Ce qui n'est pas le cas.

2) Le contrat dommage aux biens a du être relancé, l'assureur l'a résilié, il a doublé

3) Le contrat assurance véhicule, l'assureur après négociation, l'a majoré de 25%

Soit au total l'augmentation de ces trois contrats représente une charge supplémentaire de 104 000 € par an

Les fonds de péréquation

Le FPIC et le FSRIF

En 2012, la commune a payé 230 809 € pour le FSRIF et 52 644 € pour le FPIC, soit un total de 283 453 €.

Pour 2013, le FSRIF devrait doubler, son montant porté à 461 618 €.

A ce jour, pas d'information officielle sur la contribution de la commune au FPIC. C'est à priori la Casqy qui devrait le prendre en charge en 2013.

Les recettes d'investissement

1) le FCTVA de l'ordre de 246 500 €

2) la TLE (taxe locale d'équipement) pour environ 100 000 €

3) les excédents du CA 2012

4) le fonds de concours de la CASQY votés dans le cadre du pacte financier soit 355 534 € /an pour 3 ans de 2011 à 2013.

.../...

En 2011	Travaux concernés : la réhabilitation du Buisson Et le réaménagement de la cour Gide	355 534 € de fonds de concours
Pour 2012	Travaux concernés : la salle des festivités	355 534 € de fonds de concours
Pour 2013	Les investissements qui seront arbitrés au BP 2013	A prévoir, une recette de 355 534 €

Les principales dépenses d'investissement

Comme chaque année, le renouvellement des véhicules, mobilier, matériel et logiciel informatique en fonction des nécessités.

La deuxième tranche de travaux pour la déchetterie

Les derniers marchés à passer pour la construction de la salle des festivités

Travaux sur le gymnase Mauduit

Les travaux prévus dans le cadre de la copropriété du quartier du buisson (Bâtiment Opievoy/ville : commerces et centre social, PMI, Crèche familiale)

En RAR du budget 2013, (reste à réaliser), figureront des sommes importantes

- 1) les travaux pour la salle des festivités qui devraient commencer fin janvier
- 2) les travaux de la déchetterie

M. LE MAIRE remercie M. RAPAILLE pour ses explications et ouvre le débat.

M. RIVAILLIER : « La flotte des véhicules a été optimisée, quels sont les critères de remplacement ? »

M. OMESSA : « Il n'y aura pas de remplacement de véhicule de transport de personnes. Par contre, un véhicule utilitaire pourra être remplacé. Il est difficile de diminuer le service à la population. En ce qui concerne les réparations, 80 % sont assurées par les services techniques. »

M. RIVAILLIER : « Avez-vous penser à utiliser des véhicules électriques ? C'est plus cher à l'achat, mais on s'y retrouve dans le temps »

M. OMESSA : « C'est un projet qui est en cours de réflexion. Il faut bien réfléchir, car la location de batteries coûte très chère. Pour les petits déplacements, c'est bien. »

.../...

Mme REUMAUX :

« 1. Remarques préalables :

En préalable, nous souhaitons remercier la majorité de gauche laquelle rappelle **l'augmentation sans précédent par l'actuel gouvernement de la pression fiscale** sur les ménages français, notamment les classes moyennes.

On peut d'ailleurs noter que le Front de Gauche et les communistes ont voté CONTRE le projet de loi de finances du Gouvernement au Sénat, fait assez inédit pour être souligné.

On notera également la **baisse prévue en 2014 et 2015 de 750 millions d'euros de concours financier de l'Etat aux collectivités locales**, ce qui nous inquiète particulièrement. Le nouvel acte de décentralisation, c'est plus pour maintenant.

2. Concernant la réforme de la taxe professionnelle et ses conséquences

On notera que la CASQY, par **un mode de calcul ubuesque et déraisonnable de la CFE**, a **asphyxié les très petites et moyennes entreprises**. Les artisans et commerçants de Magny l'ont d'ailleurs à juste titre vivement signalé, allant jusqu'à manifester devant le siège de la CASQY. On rappellera à toutes fins utiles que **la CASQY est dirigée depuis sa création par une majorité de gauche** et que Jacques Lolloz en est encore le 1^{er} Vice Président.

3. L'endettement de la commune

Sur l'endettement de la commune, l'opposition souhaite souligner **avec vigueur le maquillage opéré par la majorité de gauche**.

Ainsi, si l'endettement communal est raisonnable, **il n'en est pas de même pour l'endettement de la CASQY**.

> En 2009, la CASQY était ainsi **en pôle position du palmarès des communautés d'agglomération les plus endettées de France** (dernier classement en date)

> Dans son rapport de notation de 2012 dont le Président de la CASQY, Monsieur Cadalbert, se gargarise sur son blog, **les agences de notation déplorent un endettement particulièrement élevé**: plus élevé que la moyenne de l'endettement des autres villes nouvelles et nettement supérieur à celui des autres communautés d'agglomération.

4. Sur la fiscalité

Si on peut se réjouir d'un taux maîtrisé pour la taxe d'habitation, **on déplore par contre un taux élevé pour la taxe foncière bâtie**.

D'autre part, la remarque – je cite – « *à ce jour, l'objectif est d'équilibrer le budget sans augmenter la fiscalité* » n'est pas satisfaisante, car insuffisamment précise.

5. Sur les dépenses de fonctionnement

Nous nous étonnons que vous passiez DELIBEREMENT sous silence la réforme des rythmes scolaires imposée par le gouvernement de gauche que VOUS soutenez. Cette réforme réalisée à la hâte, sans concertation, de nombreux parents d'élèves et enseignants y sont opposés. Une nouvelle grève des enseignants a d'ailleurs été annoncée.

> Mettez vous en application cette réforme **dès 2013** ?

> Pour **quel coût** pour notre commune ? Nous attendons bien évidemment **un chiffrage précis et rapide**.

6. Sur les dépenses d'investissement

- **Sur la salle des Festivités** : plusieurs lots ont été rendus infructueux. Lesquels précisément ? **Quand avez-vous prévu de relancer les AO ?** Quand la livraison finale est-elle désormais annoncée ?

- **Sur le gymnase Chantal Mauduit** : quels travaux doivent être réalisés suite à l'affaissement de la toiture ? Quand lancerez-vous les procédures d'AO ? Nous nous faisons également ici le relais des **associations qui déplorent l'état des différents sanitaires et douches des gymnases** : **quand avez-vous prévu de réaliser les travaux que celles-ci demandent depuis longtemps ?**

- **Sur la copropriété du Buisson** : Nous souhaitons que vous présentiez **un état des lieux des rénovations prévues à ce jour et un état des négociations réalisées avec l'OPIEVOY**. Il n'est **pas tolérable** de laisser nos concitoyens vivre au sein d'appartements à la salubrité douteuse. Une nouvelle fois, **nous regrettons que par dogmatisme vous refusiez le recours à l'accession sociale à la propriété.** »

M ; RAPAILLE : « Mme REUMAUX, vous ne manquez vraiment pas d'air en critiquant le gouvernement actuel. Il y a 600 milliards à trouver, héritage de politiques budgétaires antérieures. La réforme de la taxe professionnelle qui a été faite à la hâte, les diverses mesures pour essayer d'adoucir les petites entreprises, cela représente 1 million d'euros en moins pour la CASQY ; De ce fait tout le monde doit se serrer la ceinture.

Concernant l'endettement de la CASQY, on y a droit tous les ans. Vu la notation, on n'a pas l'impression que la CASQY est si mal gérée. Vos collègues de Droite, lors du vote du budget, ne votent pas contre. Vous dites que les taux sont élevés, mais au vu des communes voisines, nous ne sommes pas aussi mauvais gestionnaires que cela. ».

M. TANCEREL : « Vous nous tenez tous les ans la même ritournelle avec l'endettement de la CASQY. Je vous donne un indicateur qui dérange : le taux d'endettement par habitant est de 167 €. Comment voulez-vous équiper sans investir ? Vous parlez de maquillage, mais pour moi c'est un budget de solidarité, correct, rigoureux, responsable avec de plus en plus d'aides pour les plus démunis .Que voulez-vous comme budget ? Quelles sont vos propositions ?

Mme REUMAUX : « Je n'ai pas d'avis à vous donner ce soir, vous seuls connaissez vos chiffres. »

M. TANCEREL : « Devenez alors force de propositions »

Mme REUMAUX : « Je ne connais pas les chiffres. »

M. TANCEREL : « Nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires. »

M. RIVAILLIER : « Il n'y a pas eu de commission finances, comment voulez-vous débattre sans commission. Tous les ans vous procédez de la même manière, la commune est souvent comparée à St-Rémy, il est vrai que cette année vous ne l'avez pas fait..?

Quel est le taux de l'endettement de la CASQY par habitant ? Il est de 1 500 €/habitant, chacun d'entre nous doit le savoir. Un habitant paye la dette de la commune 167 € plus la dette CASQY 1 500 €/habitant. Bien sûr la CASQY construit mais il y a un endettement »

M. RAPAILLE : « Il n'y a jamais eu de commission finances avant le DOB, mais il y en a toujours une avant le Budget. En ce qui concerne la dette, je n'ai jamais évoqué la dette des communes avoisinantes, mais les taux de fiscalité. Nous ne sommes pas là pour parler de la dette de la CASQY. Il faut comparer ce qui est comparable. Je vous ai donné les chiffres au niveau de la commune. »

Mme DEBIEU : « Magny-les-Hameaux est une commune à forte densité pavillonnaire, comprenant de très nombreux propriétaires retraités.

Comme la classe moyenne, ils sont frappés par la folie fiscale de l'actuel Gouvernement de Gauche.

Les retraités voient progressivement en plus, leurs pensions baisser du fait de l'inflation.

Ils sont particulièrement vulnérables devant la forte pression fiscale de notre commune et notamment à cause du taux élevé de la Taxe Foncière.

Or, tous ici nous devrions nous inquiéter devant la paupérisation des personnes âgées, plus vulnérables que les autres et qui, par dignité, ont souvent les plus grandes difficultés à se faire connaître des services sociaux et des associations.

Je souhaite savoir ce que l'actuelle majorité municipale entend faire, face à cette injustice et donc quelles mesures elle entend prendre dans le projet de budget concernant la révision de la Taxe Foncière. »

M. LOLLIOZ : « Chaque année on a le même refrain vis-à-vis de la CASQY. Nous avons fait le bon choix en adhérant à la CASQY alors que vous y étiez opposés. Cette adhésion a permis de faire de Magny les Hameaux une commune charnière entre le Parc naturel et l'Agglomération. Il est vrai que la CASQY est endettée, mais elle a investi très lourdement. De nombreuses entreprises acceptent de s'y installer, le choix de la diversité sociale nous a permis d'acheter des terrains et ainsi de maîtriser le foncier et l'urbanisme. Tous les investissements dans la réalisation de nos équipements ont permis de faire travailler nos entreprises. C'est également pour cela que la ville Nouvelle de St-Quentin est la plus réussie. Chaque année, le Président de la CASQY, lors de la cérémonie des vœux, fait la liste des entreprises qui s'installent sur nos communes.

Pour répondre à Mme DEBIEU, il y a effectivement une paupérisation des personnes âgées, ils possèdent parfois des pavillons qu'ils ne peuvent plus entretenir. Nous avons conscience que leur pouvoir d'achat diminue et que cela devient un problème. Nous avons également comme référence les Restos du Cœur qui ne désespèrent pas. »

M. OMESSA : « La réflexion sur la paupérisation des personnes âgées nous a amené à envisager la construction d'habitats de petites taille et la création en EPHAD pour accueillir les seniors, mais nous ne sommes pas maître à bord.

En ce qui concerne la salle des festivités, il reste 2 lots à attribuer. Ils sont à l'étude et seront attribués dans les prochains jours. Cela n'empêche pas de démarrer les travaux. J'ai pris note »

.../...

Mme DEBIEU : « Les travaux pourront démarrer en Février ou Mars ? et la date de mise à disposition ? »

M. LE MAIRE : « La durée d'un chantier est toujours difficile, il faut compter environ 10 mois ».

M. TANCEREL : « Certains retraités ont de grandes maisons ou appartements qui coûtent chers, on ne peut que les encourager à les quitter en leur offrant des appartements plus petits. Mais il manque cruellement de T2 sur la commune. Lorsqu'un programme de construction est lancé, nous prenons en compte ce paramètre. »

Mme DEBIEU : « Il existe un déséquilibre entre la taxe d'habitation et la taxe foncière. »

M. TANCEREL : « Attention, c'est très différent, il faut regarder sur quoi porte le taux ».

M. LE MAIRE : « La Communauté d'Agglomération a voté, à l'unanimité, même avec vos collègues de l'UMP, un pacte financier incluant l'endettement et les investissements. Cette ville nouvelle est dynamique économiquement avec ses nombreux investissements dont Magny les Hameaux a su bénéficier.

Concernant l'OPIEVOY, les explications qu'on nous donne sont un peu floues.

Après une longue négociation le ravalement sur le centre intégré a été validé.

Concernant les 304 pavillons, qui sont de véritables passoires énergétiques, la commune, en partenariat avec l'Amicale des locataires, fait pression sur l'OPIEVOY, qui change d'avis régulièrement, afin d'obtenir une réhabilitation justifiée pour des locataires qui vivent dans des conditions de vie lamentable.

A ce jour nous avons pu obtenir un planning de réhabilitation et l'OPIEVOY s'est engagé à faire le nécessaire

Nous faisons pression sur l'OPIEVOY avec tous les moyens possibles. L'OPIEVOY est connu dans toutes les communes voisines pour ses absences de réactivité, par exemple à Guyancourt il existait un terrain sur lequel devaient commencer des constructions et depuis 10 ans c'est l'attente.

Le Directeur de l'OPIEVOY a changé, les échanges partent sur des bases plus sérieuses mais nous restons vigilants et nous continuerons à mettre la pression sur ce bailleur si rien n'avance.

Par rapport au DOB, le souhait est de répondre aux attentes d'une population très diversifiée. Pour les personnes en difficulté, je tiens à préciser qu'il existe des aides possibles, il ne faut pas hésiter à rencontrer le CCAS.

Nous avons pour principale préoccupation de maintenir le service de proximité, il faut que nous ayons des marges de manœuvre pour nos investissements futurs. Il n'est pas question de remettre la faute sur un gouvernement au pouvoir depuis quelques mois. La situation budgétaire s'est dégradée depuis plusieurs années, la responsabilité incombe à certains élus nationaux. Aujourd'hui le Gouvernement doit gérer la dette du pays et cela se fera sur plusieurs années. »

.../...

9. Fonds de concours CASQY pour travaux de réaménagement de la cour de l'école André Gide et la construction d'une salle de festivités

M. RAPAILLE rappelle que, dans le cadre du pacte financier adopté le 23/06/2011 par la CASQY et le 10 octobre 2011 par le conseil municipal, il est prévu le versement de fonds de concours pour des opérations d'investissement

La délibération relative au pacte financier a fixé la répartition financière par commune du fonds de concours pour la période 2011 à 2013, pour Magny les Hameaux le montant maximum annuel est de 355 534 €.

Au titre de l'année 2011, la ville a demandé et obtenu un fonds de concours pour les travaux de réhabilitation du quartier du Buisson : montant 314 227.50 € (reste 41 306.50 € au titre de l'année 2011).

Il est proposé au Conseil Municipal de demander à la CASQY le reliquat du fonds de concours pour 2011, (pour les travaux de réaménagement de la cour de l'école André Gide) et pour 2012 le fonds de concours pour la salle de festivités

- Réaménagement de la cour de l'école Gide (solde de l'année 2011)
- Construction d'une salle de festivités (au titre de l'année 2012)

Nature de la dépense	Montant € HT	Subvention	Cout restant à la charge de la commune	Fonds de concours sollicité	Pourcentage
Réaménagement de la cour de l'école Gide	100 298.22 €	0 €	100 298.22 € HT	41 306.50 €	41.18%
Construction d'une salle de festivité	1 327 641 €	0€	1 327 641 € HT	355 534 €	26.77%

La CASQY a délibéré le 20 décembre 2012 pour attribuer à la commune ces deux fonds de concours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à demander ces deux fonds de concours à la CASQY

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

10. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2013

M. RAPAILLE expose qu'en décembre 2012, le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser le Maire à régler des factures en investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour le chapitre 16, remboursement en capital des annuités de la dette, le mandatement des dépenses est de droit. (Article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales)

Ce calcul des 25% porte sur les crédits ouverts (vote du budget + DM) ce qui exclut les restes à réaliser (RAR) qui sont des crédits reportés repris au budget.

.../...

Dans la délibération de décembre les RAR étaient inclus, de ce fait, le contrôle de légalité demande de reprendre la délibération en les retirant.

Les ouvertures de crédits sont donc les suivants :

chapitres	BP+DM	RAR	total sans les RAR	3/12ème
20 - Immobilisations incorporelles	440 022.18 €	109 834.18 €	330 188.00 €	82 547.00 €
21 - Immobilisations corporelles	616 155.43 €	64 243.43 €	551 912.00 €	137 978.00 €
23 - Immobilisations en cours	4 315 038.94 €	1 656 595.50 €	2 658 443.44 €	664 610.86 €
				885 135.86 €

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'ouverture de ces crédits d'investissement pour permettre le paiement des factures d'investissement et des dépenses indispensables en attendant le vote du BP 2013

J. RIVAILLIER : « Au dernier conseil, je vous avais fait la remarque sur les RAR, vous vous étiez moqué de moi. »

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**
(Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME)

11. REVERSEMENT SUBVENTION CAFY à la MJC

M. RAPAILLE informe que la CAFY a versé fin décembre 2012 à la commune le montant de la subvention pour le contrat Enfance/Jeunesse au titre de l'année 2011.

Une partie de cette somme doit être reversée à l'association la MJC soit 12 400 €.

Les crédits seront inscrits au budget 2013

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser 12 400 € à la MJC.

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité.**

12. EMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE POUR L'ANNEE 2012/2013

Mme MERCIER expose que, lors de la réunion en date du 20 juin 2012, les maires du canton de Chevreuse ont décidé du maintien par élève du montant de la participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques concernant les communes du canton, pour l'année scolaire 2012/2013 à :

- 488 euros pour les élèves d'élémentaire
- 973 euros pour les élèves de maternelle

.../...

HISTORIQUE DES FRAIS DE SCOLARITE :

- Année scolaire 2009/2010 : 488 euros pour les élèves d'élémentaire et 973 euros pour les élèves de maternelle
- Année scolaire 2010/2011 : 488 euros pour les élèves d'élémentaire et 973 euros pour les élèves de maternelle
- Année scolaire 2011/2012 : 488 euros pour les élèves d'élémentaire et 973 euros pour les élèves de maternelle

Les maires du canton de Chevreuse ne demandent aucune participation financière pour les enfants des enseignants et du personnel communal qui sont hors commune.

Un enfant qui débute son cycle (maternelle ou élémentaire) peut le terminer dans la commune d'accueil dès l'instant où la famille a obtenu l'accord de la commune de résidence.

EN CE QUI CONCERNE L'ANNEE 2011/2012 :

La commune de Magny-les-Hameaux a payé la somme totale de 3 416 euros et elle a été remboursée pour la somme totale de 973 euros soit un solde négatif de 2 443 euros.

Ce solde négatif s'explique par le fait que la commune n'a pas :

- de classe CLIS pour les enfants présentant un handicap physique ou mental,
- de classe musicale pour les enfants,
- de classe avec une spécialisation de langue étrangère.

Mais l'implantation de ces classes sur la circonscription dépend de l'Education Nationale.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

.../...

13. Tarifs des sorties pour les séniors

M. LE MAIRE expose que la ville propose aux Séniors un programme d'activités de sorties , établi sur plusieurs mois, qui a été discuté et validé en commission séniors.

La participation financière recouvre le coût de la sortie et du car.

Le programme et les tarifs de janvier à août 2013 sont les suivants :

Date	Sorties	Participation
31/01	Cité des sciences et de l'industrie	20 €/personne
17/02	Théâtre de Saint Quentin	18 € /personne
06/03	Banquet des Séniors	35 € pour les moins de 65 ans
23/04	Visite de l'Opéra Garnier	20 € /personne
30/05	Visite de la verrerie d'art à Milly la Forêt	13.50 € / personne
27/06	Journée pique nique en Normandie	18 € / personne
Juillet et aout	Pique nique au parc de Port Royal	Pas de frais

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifs de ces sorties organisées par la ville pour les Séniors.

.../...

M. LE MAIRE : « Ces sorites ont un très fort succès »

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

14. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CASQY ET LA COMMUNE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX PORTANT SUR L'ENTRETIEN DES VOIES

M. OMESSA informe que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines doit procéder au renouvellement de son Marché alloti « Entretien des voies ».

Dans une volonté de mutualiser un service et de maîtrise des coûts, il est constitué un groupement de commandes régi par les dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Magny-les-Hameaux sur les voies et équipements dont la Communauté d'Agglomération et la Commune sont gestionnaires.

Pour se faire, il est nécessaire d'établir une convention qui définit les modalités de fonctionnement du groupement préalablement à tout lancement de marché.

Cette convention doit notamment préciser les missions du coordonateur du groupement de commande, les missions de chaque membre, les modalités financières entre les deux collectivités,

La clé de répartition du financement des prestations Communauté d'Agglomération / Commune de magny-les-Hameaux se décompose comme suit :

- La Part de la Communauté d'Agglomération prend en compte les Villes de Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, périmètre de gestion Communauté d'Agglomération avec un « Mini / Maxi » HT annuels de 110 000 € / 900 000 €
- La part de la Commune de Magny-les-Hameaux concernant le domaine de gestion de la Ville, avec un « Mini / Maxi » HT annuel de 35 000 € / 120 000 €

La dépense sera financée sur les ressources propres de chaque membre du groupement.

Il est proposé d'approuver la Convention et d'autoriser le Maire à la signer

Mme REUMAUX : « Vous présentez cela comme la panacée. Il y a un nombre significatif de communes qui adhèrent pour les marquages au sol, mais pour la voirie, il n'y a que 2 communes inscrites. »

M. OMESSA : « Les autres communes ne figurent pas car elles ont des marchés en cours et ne peuvent pas les arrêter ».

M. LORDON : « Quel gain avons-nous en commande groupée ? »

.../...

M. OMESSA : « Il est difficile d'évaluer nos besoins dans tous les domaines, on espère un vrai gain. Nous comparerons lorsque nous ferons le bilan. »

M. RIVAILLIER : « Les services peuvent-ils comparer les deux systèmes afin de savoir si c'est économiquement intéressant ou établir une moyenne sur quelques années. »

Cette délibération est adoptée par : *24 voix Pour et 5 Abstentions*

(Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME)

15. CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CASQY ET LA COMMUNE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX PORTANT SUR LA SIGNALISATION HORIZONTALE

M. OMESSA informe que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines doit procéder au renouvellement de son Marché de signalisation horizontale sur les voies dont elle a la gestion.

Dans une volonté de mutualiser un service et de maîtrise des coûts, il est constitué un groupement de commandes régi par les dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics entre la Communauté d'Agglomération et les communes de Guyancourt et de Magny-les-Hameaux sur les voies et équipements dont la communauté d'Agglomération et les communes sont gestionnaires.

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention qui définit les modalités de fonctionnement du groupement préalablement à tout lancement de marché.

Cette convention doit notamment préciser les missions du coordonateur du groupement de commande, les missions de chaque membre, les modalités financières entre les deux collectivités,

La clé de répartition du financement des prestations de la Communauté d'Agglomération et des Communes de Guyancourt et Magny-les-Hameaux se décompose comme suit :

- La Part de la Communauté d'Agglomération prend en compte les Villes Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux et Voisins-le-Bretonneux, périmètre de gestion Communauté d'Agglomération avec un « Mini / Maxi » HT annuels de 100 000 € / 400 000 €
- La part de la Commune de Guyancourt, concernant son domaine de gestion avec un « Mini / Maxi » HT annuel de 25 000 € / 42 000 €
- La part de la Commune de Magny-les-Hameaux concernant le domaine de gestion de la Ville, avec un « Mini / Maxi » HT annuel de 6 000 € / 30 000 €

La dépense sera financée sur les ressources propres de chaque membre du groupement.

.../...

Il convient d'approuver les termes de la Convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 Abstentions**

(**Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME**)

16. AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI POUR LE MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. BESCO expose que la commune de Magny-les-Hameaux a conclu un marché de prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés pour une durée de 5 ans. Les services ont lancé une nouvelle consultation en Appel d'offre ouvert, le 14 octobre 2012 mais la commission d'appel d'offre du 7 décembre 2012 l'a déclaré infructueuse car une seule offre a été reçue.

Une deuxième consultation en Appel d'offre ouvert a été lancée le 14 janvier 2013. Cette nouvelle consultation implique la passation d'un avenant au contrat actuel, du lundi 4 mars au vendredi 31 mai 2013, afin d'assurer la continuité de service de collecte des déchets ménagers et assimilés pendant cette nouvelle consultation.

L'avenant au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés est d'un montant total de 88 536,75 € HT (prestation du mois de mars au mois de mai inclus) soit une évolution 5 % sur une valeur marché globale de 1 770 735 € HT.

Il convient donc d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un avenant de prolongation de délai au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés pour une durée de trois mois avec le prestataire actuel, la société SEPUR, portant sa date de conclusion au 31 mai 2013 inclus.

M. LORDON : « Vous avez accepté une augmentation de 5 % »

M. BESCO : « On a augmenté le marché de base de 5 %, le prix ne change pas »

M. RAPAILLE « Nous avons reçu une seule offre avec des prix surprenants aussi nous avons relancé l'appel d'offres. »

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité.**

17. MARCHE DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Le marché de collecte d'ordures ménagères et assimilés a été relancé le 14 janvier 2013. Ce marché de prestation de service est un appel d'offre dépassant le montant de 200 000 € HT, plafond auquel Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés sans délibération.

Le marché de collecte d'ordures ménagères et assimilés sera attribué lors d'une prochaine commission d'appel d'offre. Le montant total du marché, pour une durée de 5 ans, dépassera 1 800 000 € HT.

.../...

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché de prestation de service de collecte d'ordures ménagères et assimilés après avis de la Commission d'appel d'offres.

M. RIVAILLIER : « L'appel d'offre a été infructueux, vous nous demandez de voter avant le résultat de la commission. »

M. LE MAIRE : « Je ne signe qu'après l'avis de la commission d'appel d'offres. Je ne veux pas entendre autre chose. On peut faire un conseil exceptionnel pour cela.

M. RAPAILLE : « Vos réflexions reflètent un manque de confiance et c'est particulièrement désagréable. »

M. BESCO : « Je préfère vous faire revenir un autre soir de conseil. »

M. OMESSA : « Les offres seront remises fin Février, l'analyse est à faire sous 15 jours à 3 semaines. »

M. BESCO : « Si le vote n'a pas lieu ce soir, ce sera après la commission. »

M. LE MAIRE : « Au vu de la discussion, afin qu'il n'y ait pas de suspicion, je préfère retirer la délibération et faire un conseil exceptionnel. Je précise que la procédure a été respectée, il n'y avait pas d'illégalité. »

18. CESSION DE LA PARCELLE AO 136 – SENTE D'AIGREFOIN

M. TANCEREL expose que la Commune est propriétaire depuis octobre 2010 de la parcelle cadastrée Section AO n°136, de 118m², sise Sente d'Aigrefoin. La parcelle a été acquise à l'euro symbolique auprès de la Société I3F.

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil autorisait la cession de cette parcelle au bénéfice de M. WOLFF, voisin mitoyen.

Suite à cette délibération, M. CAMBUZAT, second propriétaire mitoyen, s'est très rapidement rapproché des Services de la commune en se portant à son tour acquéreur de la parcelle.

Afin de satisfaire les deux voisins, la Commune a repris attache avec M. WOLFF, lequel a donné son accord pour une acquisition partagée de la parcelle.

En octobre 2012, Messieurs WOLFF et CAMBUZAT reprenaient attache avec la commune et lui faisait savoir qu'un accord avait été trouvé quant au partage de la parcelle AO 136.

Ce partage est matérialisé sur le plan joint.

L'avis des Domaines devra de nouveau être sollicité (l'estimation initiale datant de plus d'un an).

.../...

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : DE RAPPORTER sa délibération du 27 juin 2011 autorisant la cession de la parcelle AO 136 au seul bénéficiaire de M. WOLFF ;

Article 2 : D'EMETTRE un avis favorable quant au principe d'une cession partagée de la parcelle AO136 au bénéfice de Messieurs WOLFF et CAMBUZAT ;

Article 3 : D'EMETTRE un avis favorable au projet de découpage de la parcelle sur le modèle du plan joint à la convocation des Conseillers ;

Article 4 : DE DIRE que tous les frais liés à cette cession partagée seront à la charge des acquéreurs qui devront s'entendre sur le montant de la quote-part respective qu'ils verseront tant au Cabinet de Géomètres-Experts au titre de la réalisation du bornage contradictoire qu'à l'Office Notarial au titre de l'établissement du ou des actes de cessions ;

Article 5 : DE DIRE que les cessions ne pourront intervenir qu'après la prise d'une délibération ultérieure faisant suite à la réalisation du bornage contradictoire et à l'obtention de l'estimation de la valeur vénale de la parcelle par les Services compétents de l'Etat.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Questions diverses de M. RIVAILLIER :

➤ Quelles sont les conditions d'accès des associations aux équipements de l'Estaminet ?

M. REYNAUD : « L'Estaminet est fortement occupé et accessible à toutes les associations qui proposent un projet. L'écriture de la saison prochaine se fait actuellement et on rencontre les associations pour pouvoir l'établir.

Mme DULAC : « Le service Vie Associative est là pour répondre aux demandes. S'il y a des soucis, il faut prendre contact avec Mme BOULAY à la Maison des Bonheur. »

M. LE MAIRE : « Tous les projets sont examinés quels qu'ils soient. »

➤ Comptez-vous mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013 ?

Mme MERCIER : « Nous avons décidé d'accepter la mise en place en 2014 en raison du nombre important de services et personnes à consulter. Nous ne ferons pas le débat ce soir. Le comité consultatif vie scolaire l'évoquera le 23 Avril. »

La séance est levée à 22 heures 50

Le Maire	Le Secrétaire de Séance	Le Secrétaire Auxiliaire
		
B. HOUILLON	C. SEMERIA	E. CATTIAU

